



AMENDEMENT A LA PR 1124 REMISE AUX NORMES DES LOCAUX TECHNIQUES ET DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE DIX PATAUGEOIRES

ETUDE COMPLEMENTAIRE NECESSAIRE POUR LA RENOVATION COMPLETE DE
8 LOCAUX TECHNIQUES ENTERRES (non compris les pataugeoires de Montbrillant,
Mon Repos et Bâtie dont les locaux techniques ne sont pas à modifier)

1.00 AVANTAGES ET INCONVENIENTS

Avantages:

- Esthétique, minimum de construction en surface
- Meilleure intégration dans le paysage

Inconvénients:

- Travaux de mise en oeuvre complémentaires
- Escalier d'accès à construire
- Clôture et portail (hors sol) indispensables pour protéger l'accès escalier
- Pompe de relevage nécessaire à l'évacuation des eaux de drainage (local plus bas que les canalisations existantes)
- Trappe technique à créer pour accès aisé au local (changement de filtres ou autre appareils volumineux)
- Ventilation artificielle
- Le local reste potentiellement dangereux. L'accès est mal aisé et peu visible (intervention sanitaire de secours)
- Entretien et nettoiement peu pratique

2.00 PLUS VALUE TRAVAUX TTC (hors honoraires et frais financiers)

Estimatif des coûts:

Creuse complémentaire+évacuation

Local, escalier et bassin tampon	m3	50	85.00	4'250.00
Murs accès sous-sol	m2	30	540.00	16'200.00
Escalier béton 14 marches	ml	21	325.00	6'825.00
Etanchéité extérieure local	bloc	1	7'500.00	7'500.00
Pompe de relevage	pce	1	2'100.00	2'100.00
Trappe technique	bloc	1	6'400.00	6'400.00
Ventilation	bloc	1	4'200.00	4'200.00
Barrière de protection accès	ml	15	105.00	1'575.00
Portail de protection accès	pce	1	1'600.00	1'600.00

Total pour 1 pataugeoire **50'650.00**

Total travaux TTC pour 8 pataugeoires 405'200.00

Frais administratifs 40'670.00

Total TTC de l'amendement sur PR 1124 445'870.00